(N° 99.) (1829.)

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DU SAMEDI, 12 DÉCEMBRE.

BUITEN GEWOON

☞ *Les personnes qui auraient l'intention de renoncer à leur abonnement sont priées de le faire savoir. Celles qui garderont le silence seront présumées vouloir continuer à recevoir le Journal, qui leur sera adressé par la même voie que celle suivie jusqu'à présent.*

FRANCE.

Paris, 7 décembre.

On écrit de Toulon :

« Un ordre très-pressant du vice-roi d'Egypte rappelle dans ce pays les jeunes Egyptiens qui étaient depuis quelque temps dans notre port. Ils sont partis le 30 novembre dernier sur un bâtiment marchand où se trouvent aussi comme passagers plusieurs maîtres et contre-maîtres du port de Toulon qui vont prendre du service auprès du pacha d'Egypte. »

— On dit que M. de Rigny est rappelé du Levant pour venir prendre le commandement des forces navales qui doivent agir au printemps prochain contre Alger. (*Aviso.*)

— Le brick le *Voltigeur,* commandé par M. Bezard, doit partir au premier jour pour Mahon, et se rendre de là à la station d'Alger dont il fait partie.

On presse beaucoup le réarmement de la frégate la *Bellone* et le départ de la frégate la *Duchesse-de-Berry*, pour aller croiser devant Alger.

PAYS-BAS.

La Haye, 8 décembre.

DEUXIÈME CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX. — *Séance du* 8.

La séance s'ouvre vers une heure ; présens 96 membres.

On commence par la lecture du procès-verbal de la séance précédente ; il est approuvé. On donne ensuite lecture, dans les deux langues, 1° d'un message royal accompagnant un projet de loi pour la répartition de l'impôt foncier en 1830. — Impression et distribution. Renvoi aux sections d'octobre ; 2° du procès-verbal de la section centrale sur les projets de lois relatifs aux deux budjets. — Impression et distribution. La discussion est indiquée au lundi 14.

On ordonne le renvoi au comité *ad hoc* d'un nombre infini de pétitions contre les infractions à la loi fondamentale ou contre les lois fiscales.

Il est fait hommage à la chambre de diverses brochures, entr'autres des *Idées sur l'instruction publique dans le royaume des Pays-Bas*, par M. *Tendel.* — Dépôt à la bibliothèque et mention au procès-verbal.

Le comité des pétitions fait plusieurs rapports.

La séance est levée à trois heures et demie, on s'ajourne au vendredi 11, à une heure.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, 12 décembre.

Hier, vers quatre heures après midi, il est arrivé, en cette ville, un affreux malheur. Un cloutier ayant acheté pour servir de poids à une romaine, une grenade qu'un marchand de fer avait dans sa boutique depuis plus de dix ans, avait chargé un de ses ouvriers de la perforer. Celui-ci voulant d'abord la déboucher, prend un morceau de fer rouge, malgré les observations d'un de ses camarades, et à peine l'a-t-il introduit que le projectile éclate et emporte la main gauche du malheureux imprudent. Un autre ouvrier a été atteint par un éclat qui a pénétré profondément dans le côté droit en fracassant une côte. Les secours les plus prompts leur ont été prodigués, néanmoins tous deux sont encore en danger. Celui dont l'imprudence a occasionné ce déplorable événement est père d'une famille de six enfans, et dans l'indigence.

— MM. Gellé, greffier des états, et Belva, conservateur des hypothèques, ont été nommés membres du bureau d'administration de l'athénée.

— Le 7 de ce mois, un pauvre ramoneur de cheminées, chargé de son vieux père malade, arrive vers 7 heures du soir chez un particulier de Longlier, et lui demande l'hospitalité ; celui-ci la refuse ; force est au ramoneur de recharger son père sur ses épaules et de se remettre en route. A deux portées de fusils, le fils exténué de fatigues, le dépose sur le bord du chemin de Neuf-Château, et reçoit au même instant son dernier soupir.

— Le 27 novembre, vers quatre heures après-midi, il s'est fait un écroulement à la carrière d'ardoises de M. de Simony, à Vieilsalm. Les victimes de ce funeste accident sont deux ouvriers âgés environ de 40 ans, dont l'un est mort quelques minutes après, et l'autre a une jambe grièvement froissée.

— Une lettre d'une maison de commerce respectable de Rotterdam, annonce qu'on parle beaucoup à La Haye d'un changement de ministère, de démarches qui doivent avoir été faites de la part du roi auprès de diverses personnes ; qu'on désigne plusieurs membres de la chambre, mais particulièrement MM. Le Hon, de Brouckere, de Celles et van Crombrugghe. (*Journal de la province de Liége.*)

— La garde communale de Bruxelles vient de souscrire pour contribuer à l'exécution d'un ouvrage calligraphique et poétique (allégorie) qui doit mériter l'honneur d'être offert, par la garde communale du royaume, à son colonel-général, comme un hommage de dévouement et de respect ; cet ouvrage sera une pièce de salon gravée sur cuivre. La liste est déposée au bureau de cette feuille. On contribue pour 25 cents qu'on dépose en souscrivant. Les personnes qui voudront se procurer un exemplaire de cet hommage rendu spontanément au héros de Waterloo, souscrivent en sus pour une somme de 5 fl., payable à la réception de l'ouvrage. (*J. de la Belgique.*)

— On nous écrit d'Amsterdam : « Le nombreux clergé d'Amsterdam, au nombre de quarante ecclésiastiques au moins, a adressé au roi une requête en faveur de la liberté de l'enseignement et pour l'exécution entière du concordat. Le clergé a informé en même tems la seconde chambre de la démarche qu'il venait de faire. Par là il a protesté solennellement contre le soupçon qu'on avait prétendu élever contre lui, que par son *silence antérieur* il eût approuvé l'état illégal de choses existant. » (*Courrier de la Meuse.*)

— Une souscription vient de s'ouvrir au bureau du *Belge*, pour élever un monument à M. Claessens-Moris, victime de son dévouement aux intérêts de la nation et de son respect religieux pour les devoirs que son mandat lui imposait. A peine ce projet était-il connu que plusieurs personnes s'empressèrent de souscrire ; un plus grand nombre encore s'apprête à prendre part à cette œuvre patriotique. (*J. de la Belgique.*)

— On nous assure que le gouvernement se propose d'établir un *maximum* et un *minimum* dans les prix de transport des personnes et des marchandises par les voitures publiques.

— S. M. a nommé directeur pour les affaires du culte catholique, M^r F. J. M. T. baron de Pélichy de Lichtervelde, appartenant à une famille distinguée de la Flandre, et actuellement procureur du roi au tribunal de première instance à